

Des enfants retirés de l'école pour être radicalisés

Une trentaine de jeunes ont été retirés des écoles classiques pour être dirigés vers un centre islamiste de Liège, le « Markaz Attawhid »

Les autorités policières et judiciaires liégeoises ont constaté un nouveau phénomène, il y a plus ou moins un an. Plusieurs parents ont retiré leurs enfants des écoles « classiques » pour opter pour l'enseignement à domicile. Problème : ces derniers envoyaient leurs enfants dans un centre islamiste radical étroitement surveillé : le « Markaz Attawhid ». On parle ici de jeunes de 10,11 et 12 ans, qui subissent là-bas une radicalisation extrême.

Markaz Attawhid. Derrière ce nom, qui est officiellement celui d'un centre culturel islamique de Liège, se cache en réalité un groupe fondamentaliste surveillé de près. À sa tête, deux frères : Islam et Khalil Unsal, deux Belges d'origine turque. Âgés d'une bonne trentaine d'années, ils ont tous deux étudié à Médine, en Arabie Saoudite. C'est à leur retour en région liégeoise qu'ils ont créé ce centre islamique, devenu islamiste. D'abord implantés à Droixhe, dans les faubourgs liégeois, ils ont « migré » aujourd'hui dans la grande cité principale, au quai Saint-Léonard à Liège. Ces gens prônent un islam radical et ultraconservateur.

Leur terrain d'action ? Une population jeune, parfois très jeune même, en décrochage scolaire et issue d'un milieu socio-économique plus difficile. Nous avons révélé l'existence de Markaz Attawhid en 2012. Déjà, le centre était surveillé de près pour ses prêches radicaux.

Depuis, la situation n'a cessé d'évoluer. Ainsi, en juin dernier, quatre djihadistes liégeois ont été condamnés par le tribunal

correctionnel de Liège pour s'être rendu – ou avoir tenté de le faire – en Syrie pour combattre au sein de Daesh. Leur particularité ? Tous ont fréquenté le centre Markaz Attawhid. Mais nous avons appris auprès de différentes sources proches du dossier qu'un autre phénomène inquiète particulièrement les autorités depuis environ un an : la présence de très jeunes mineurs au sein même du bâtiment quai Saint-Léonard. Concrètement, des parents ont profité du décret concernant l'enseignement à domicile

Des parents ont retiré leurs enfants des écoles « classiques » pour les mettre au centre culturel islamique Markaz Attawhid. ■ 123RF |

pour retirer leurs enfants des écoles « classiques » pour les mettre chez Markaz Attawhid

qui se présente, rappelons-le, comme un centre culturel. « Nous avons remarqué que des jeunes mineurs fréquentaient le centre. Parallèlement à cela, nous avons constaté que plusieurs d'entre eux avaient été retirés des écoles par leurs parents », confie cet obser-

vateur avisé. Cette autre source ajoute : « Nous parlons ici d'une trentaine de mineurs. Et quand je dis mineurs, ce sont des jeunes qui ont l'âge d'aller à l'école primaire : 10, 11, 12 ans ! »

Se pose dès lors clairement la question de l'endoctrinement et de la lobotomisation de ces jeunes, qui ne sont encore que des enfants. D'autant que le centre brasse large : « Les prêches sont majoritairement en français », confie cette source policière, « car il y a des gens de plusieurs origines qui vont là-bas : Tchétchènes, Turcs, Marocains... »

Un dossier a été ouvert par la police de Liège. L'objectif est clair : tenter de fermer le Markaz, sous prétexte que ce n'est pas une école reconnue officiellement. Malheureusement, elle ne se présente pas comme telle, mais bien comme « un centre de soutien scolaire », poursuit cet

autre observateur avisé. Légalement, impossible d'agir. Ce qui ne signifie pas pour autant que les autorités sont restées les bras croisés. « Nous avons tenté de contacter les parents de ces enfants. Certains ont répondu, d'autres pas. » Toujours est-il que, grâce à une intense pédagogie, notamment avec l'appui des agents de préven-

tion et des agents de quartier, « 6 à 8 enfants ont été retirés du Markaz. »

FINANCEMENTS ÉTRANGERS

Ce n'est pas la première fois que « Markaz Attawhid » défraie la chronique. Il y avait tout d'abord les prêches radicaux, à Droixhe, dans un local que le centre culturel possédait avenue de la Croix-Rouge. Suite à nos révélations en 2012, Markaz

avait fermé son site internet et on n'en avait plus entendu parler. Jusqu'à ce que les frères Unsal, entourés d'autres, réapparaissent quai Saint-Léonard, dans une ancienne mosquée turque. Pour recommencer de plus belle, et même aller plus loin. Mentionnons ainsi que parmi les personnes condamnées il y a à peine un mois, certains s'entraînaient au « djihad » dans le domaine boisé de

la Chartreuse, à Liège, avec des fusils à air comprimé.

Ce qui interpelle également, c'est le financement. Officiellement, les frères Unsal ne disposent d'aucun revenu régulier et clair. Ce qui ne les empêche pas de faire fonctionner ce centre... Selon nos informations, l'argent proviendrait de deux pays essentiellement : l'Arabie saoudite et le Qatar. ■

S.P.

JUDICIAIRE

Quatre djihadistes passés par Markaz déjà condamnés à Liège

« Markaz Attawhid » est le seul centre islamiste surveillé de très près, à la fois par les services spécialisés de l'antiterrorisme, par la police judiciaire fédérale et la police de Liège. C'est clairement un foyer salafiste au sein même de la ville de Liège. Pas d'exagération là-dedans. Rappelons qu'en juin dernier, quatre djihadistes ont été condamnés par le tribunal correctionnel de Liège. Les faits sont interpellants.

Ainsi, en décembre 2013, Ramzan (30) et son copain Mousar (24) prenaient l'avion pour la

Turquie, où ils allaient retrouver un passeur qui allait les mener vers la Syrie afin d'y rejoindre les terroristes de Daesh. Fort heureusement, les parents du plus jeune l'avaient appris et étaient parvenus à le faire revenir.

Ramzan avait quant à lui été jusqu'aux zones de combat, ainsi qu'en témoignent les images tirées de son GSM : on l'y voit armé jusqu'aux dents, posant notamment devant un drapeau arborant des symboles d'un groupe terroriste. On le voit également, dans une vidéo,

utiliser une arme lourde. C'est le 24 février 2014, à son retour, qu'il avait été intercepté à l'aéroport. Ce dernier avait éclopé de cinq ans de prison et d'une amende de 6.000 euros. Mousar était, lui, condamné à deux ans et 1.200 euros d'amende, le tout avec sursis.

Et ce n'est pas tout. Deux autres Liégeois qui fréquentaient la même mosquée de Saint-Léonard, à savoir le « Markaz Attawhid », avaient décidé, eux aussi, de partir vers la Syrie. Ils avaient mis sur pied un pseudo-camp d'entraî-

nement à la Chartreuse, sur les hauteurs boisées de Liège, où ils s'entraînaient avec des pistolets à air comprimé. Un petit clip d'entraînement au combat avait même été tourné dans une plaine de jeux de Droixhe. Tous deux ont été reconnus coupables de tentative de participation aux activités d'un groupement terroriste.

L'un avait éclopé de 15 mois de prison avec sursis et d'une amende de 6.000 euros, tandis que le second, également reconnu coupable d'incitation à la haine et à la violence après avoir appelé sur Facebook au massacre des Juifs, éclope de deux ans avec sursis et 6.000 euros d'amende. ■

S.P.

PROJET DE DÉCRET **Milquet :** « Des conditions strictes pour l'enseignement à domicile »

La ministre de l'enseignement obligatoire en Fédération Wallonie-Bruxelles, la cdH Joëlle Milquet, avait annoncé au printemps dernier son intention de présenter au plus vite un projet de décret réglementant de manière plus stricte l'enseignement à domicile.

Contactée par nos soins, l'intéressée confirme les avancées de son projet : « Un décret est effectivement en préparation. Il sera déposé d'ici décembre prochain », avance la ministre. « Il y aura désormais des conditions strictes pour autoriser ce type d'enseignement et les motifs religieux ne seront pas autorisés. En attendant, nous avons déjà pris des mesures pour la rentrée de septembre. On demandera, dans le formulaire destiné à ceux qui veulent opter pour l'enseignement à domicile, quelle personne sera chargée d'enseigner, quels programmes, de quelle manière, quels soutiens potentiels, etc. Tout cela pour nous permettre d'avoir certaines données. »

Ce n'est pas un scoop : l'enseignement à domicile a fortement augmenté ces derniers temps, en Wallonie-Bruxelles. Et le motif religieux fait partie des facteurs explicatifs, comme le confirme Joëlle Milquet : « *Ce n'est pas seulement pour cette raison que nous avons pris cette initiative, j'insiste là-dessus. Mais il est vrai que c'est un fait que nous avons constaté : certains parents optent pour cette formule à cause d'éléments religieux.* »

On peut trouver des parents qui tiennent à ce que leur fille porte le voile mais aussi des cas comme ceux qui nous occupent ici, à Liège, où des parents ont donc retiré leurs enfants de l'enseignement classique et opté pour l'enseignement à domicile... pour envoyer leur progéniture dans des centres islamistes très radicaux.

Plusieurs sources policières et judiciaires mettent d'ailleurs beaucoup d'espoir dans ce décret, afin de lutter contre l'embrigadement des plus jeunes dans des structures salafistes.

BRUXELLES

Une ASBL musulmane appelait à quitter les « écoles de mécréants »

En 2013, la députée régionale Marion Lemesre (MR) dénonçait des propos tenus par l'ASBL « Les Petits Savants », qui qualifiait les écoles publiques d'« écoles de mécréants ». Les membres de l'association préconisaient dès lors l'instruction des enfants musulmans à domicile. « Car nos écoles sont tenues par des institutrices mécréantes qui font faire aux enfants des activités, qu'Allah n'agrée pas, (...) comme le chant, la danse ou l'art plastique », pouvions-nous lire sur le site internet de l'ASBL.

Un certain Cheik Mouhammad Omar Bâzmoul, présenté comme un « docteur en

science religieuse », répondait à la question de savoir s'il était permis aux musulmans de mettre leurs enfants « dans les écoles de mécréants, tout en connaissant les nombreuses

contradictions avec la législation isla-

mique » qu'il y a dans ces écoles et « les effets de celles-ci sur les enfants ».

« Il n'est pas permis de les inscrire dans les écoles des mécréants, car on craint qu'ils ne soient tentés et qu'on nuise à leur croyance et à leurs mœurs », rapportaient-ils sur le site de l'association. « Ce qui m'apparaît, et Allah est plus savant, est qu'il n'est permis, sous aucune

circonstance, aux musulmans de mettre leurs enfants dans les écoles des non-musulmans. »

Suite à cette polémique, l'ASBL avait réagi via à un communiqué. « Ces textes sont des avis théologiques parmi bien d'autres. Ces divers avis peuvent aller jusqu'à être diamétralement opposés sur la question de la scolarisation dans les écoles qui ne sont pas confessionnelles musulmanes », estimaient les membres, tout en expliquant que les textes dénoncés par la députée avaient été publiés par une webmaster bénévole, sans l'accord préalable du conseil d'administration.

Depuis lors, le site internet des « Petits Savants » a disparu. ■

A.DO.

En 2013,
une députée
dénonçait des
propos tenus
par l'asbl
Les petits
savants

ISLAMOPHOBIE

Hausse de 94 % depuis 2011

En 2014, 185 actes islamophobes ont été recensés dans le pays, rapporte vendredi le Collectif contre l'islamophobie en Belgique (CCIB) dans son premier rapport annuel. Le phénomène est en progression constante et a augmenté de 94 % depuis 2011, dénonce l'association, qui se base sur les chiffres du Centre interfédéral pour l'égalité des chances.

En 2014, on compte 185 actes islamophobes enregistrés en Belgique, contre 95 en 2011, 115 en 2012 et 139 en 2013, calcule le CCIB. « De 2011 à 2013, il y a eu en Belgique, chaque semaine, au moins deux actes islamophobes dont un est clairement en infraction avec la loi antidiscrimination. En 2014, ce ne sont pas moins de trois actes islamophobes par semaine, soit en moyenne un tous les deux jours », s'indigne l'ASBL, fondée il y a près d'un an. Pourtant, « les pouvoirs publics ne prennent pas conscience de l'ampleur du phénomène et de son impact sur la cohésion sociale et les libertés publiques », estime-t-elle. ■